

Conseil BMO 14 décembre 2012

Téléphérique urbain : Siam / Capucins

Délibération n° C 2012-12-231

DÉPLACEMENTS – Transports en commun en site propre : Téléphérique urbain Siam/Ateliers des Capucins. Bilan de la concertation préalable.

« Monsieur le Président, chers collègues,

Cette délibération vient aujourd'hui compléter celle votée ici-même en décembre dernier. Nous réitérons notre satisfaction que soit pris en compte notre souhait et celui de nombreux Brestoïses.

Cela n'était pas partagé par tous ici-même il y a quelques années. Cette idée de liaison directe entre ce que nous préférons appeler le plateau des ARPÈTES et le centre-siam est magnifique. Ce nouveau bras tendu entre les deux rives permet une véritable redéfinition de notre nouveau cœur de ville.

En l'élargissant et en le densifiant, nous dynamiserons le projet d'aménagement de ce quartier. Cette option complémentaire au réseau tram-bus par un téléphérique urbain offrira un nouveau regard sur la cité aux usagers qui l'emprunteront, et représentera vraisemblablement un atout touristique supplémentaire pour Brest.

Un autre souhait, Monsieur le Président, chers collègues, voir rapidement se mettre en place une dynamique de réappropriation progressive des rives militaires de la Penfeld. Nous souhaitons que les démarches et les discussions qui sont engagées ici ou là sur certains secteurs géographiques soient maintenant plus offensives.

Après le port du Château, le plateau des Arpètes, le téléphérique dont un des appuis est situé dans le domaine de l'Etat, nous pensons comme d'autres qu'il faut redonner à nos concitoyens l'accès direct à ces rives qu'ils ne peuvent approcher qu'une fois tous les 4 ans.

C'est avec plaisir que nous voterons cette délibération. »